

Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique

31, rue de l'Estrey

88 440 Nomexy

A.A.P.P.M.A. de Celles-sur-Plaine

Association « Jeunesse et Cultures »

3, place d'Avrinsart

88 000 Épinal

Ruisseau de la Sciotte 2019



SOMMAIRE

I – Plan de situation

II – Contexte général

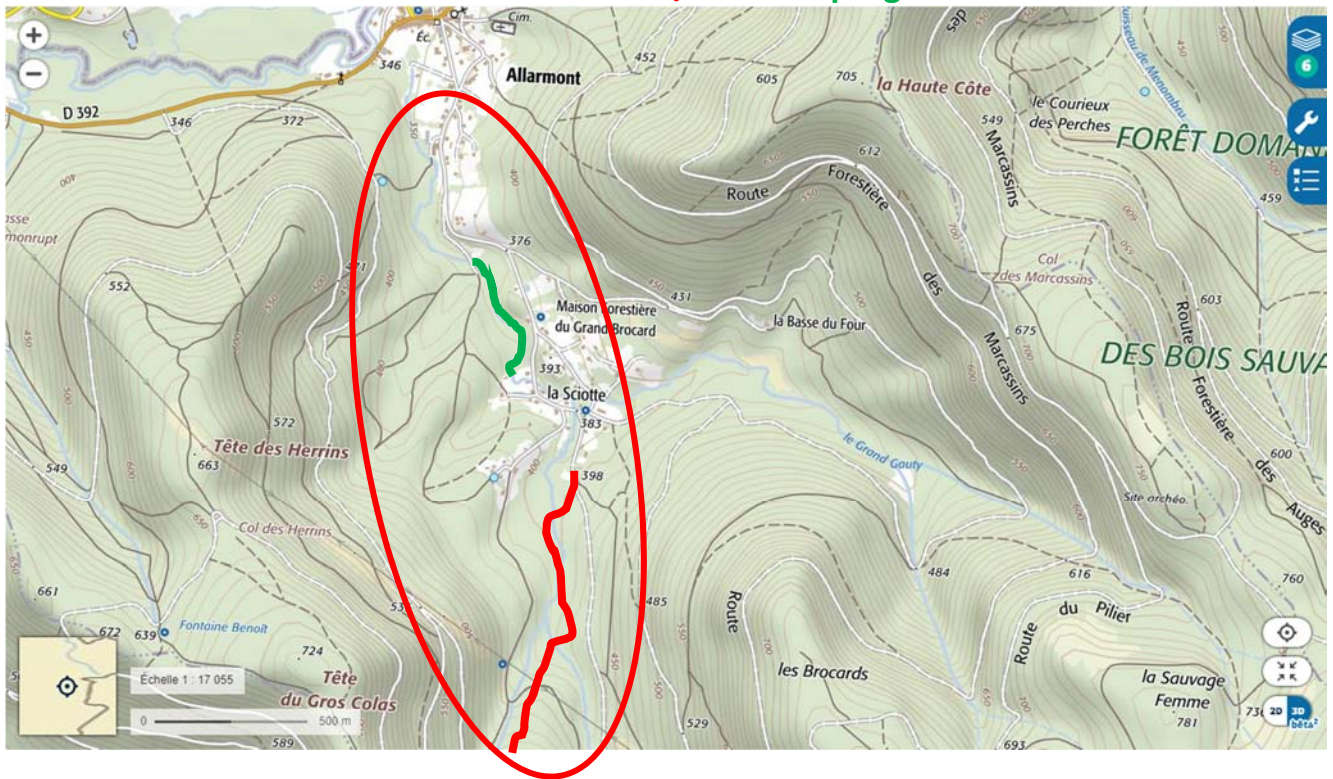
III – Dossier photos, constats et actions à réaliser

IV – Déroulement du chantier

V – Budget prévisionnel

I – Plan de situation :

1500 m environ ont été réalisés en 2018 / Travaux programmés en 2019: 600m



II – Contexte général

Le ruisseau de la Sciotte est un affluent rive gauche de la Plaine. L'intervention porte sur le territoire communal d'Allarmont. A ce niveau, le ruisseau appartient à la masse d'eau CR296 et bénéficie d'un report d'échéance jusque 2027 pour atteindre le bon état écologique (SDAGE Rhin Meuse, 2010) – motif de report : présence de pollution résiduelle et/ou provenant de l'amont excessive.

Le ruisseau de la Sciotte fait également partie du contexte piscicole n°20 « Haute Plaine» qui a été diagnostiqué comme un contexte salmonicole conforme en 2011 dans le PDPG 88 (PDPG 88, 2011). Il est classé en 1^{ère} catégorie piscicole du domaine privé et offre un potentiel certain en matière de capacité de recrutement de l'espèce repère du contexte : la truite fario.

III – Dossier photos, constats et actions à réaliser

ACTIONS PRÉCONISÉES :

Conformément au « cahier des clauses techniques particulières » établi dans le cadre du programme de restauration ou d'entretien de cours d'eau des agences de l'eau, les travaux visent à :

- Assurer l'écoulement des eaux en préservant le lit de l'envahissement par la végétation et du risque d'encombrement par le déchaussement d'arbres fragilisés ou morts.
- Assurer la stabilité des berges et du lit en préservant les risques de dégradation des berges par déchaussement d'arbres et en veillant à maintenir ou favoriser une végétation adaptée. (Système racinaire fixateur).
- Maintenir ou améliorer les fonctions biologique et paysagère de la végétation :
 - en conservant ou en améliorant la diversité des essences, des strates et des âges,
 - en favorisant les espèces intéressantes pour la faune et le paysage,
 - en veillant aux équilibres entre le milieu aquatique (lit) et le milieu terrestre (berges) : recherche d'une diversité entre des zones ombragées et ensoleillées, contrôle du développement de la végétation aquatique par la végétation ligneuse, etc.

Photos avant chantier :



« La gestion des buissons au sein de la ripisylve »

Trop souvent des opérations de restauration et d'entretien consistent à intervenir uniformément sur la strate arbustive dans le seul objectif de les supprimer.

Or, ces espèces buissonnantes et/ou arbustives revêtent un intérêt majeur au sein de la ripisylve :

- fixation du sol par les réseaux racinaires,
- réduction de la vitesse et de la force d'érosion du courant par frottement sur les parties aériennes,
- résistance au courant souple et efficace, par effet de peigne,
- fixation et filtration des polluants venant du bassin versant et du lit (auto épuration),
- contribution importante à la diversité biologique et paysagère du milieu : refuge pour la faune, etc.

Aussi, cette végétation buissonnante et arbustive fera l'objet d'autant d'attentions que la végétation arborescente et sera sélectionnée uniquement là où de réels inconvénients ont été identifiés.

Ouvrir le milieu de façon raisonnée

L'association Jeunesse et Cultures interviendra sur la végétation rivulaire. Cette intervention vise à ouvrir le milieu de façon raisonnée pour permettre au cours d'eau de retrouver un réseau trophique de qualité (production primaire).



Gestion des arbres placés dans le gabarit d'écoulement

Des troncs dépourvus de végétation buissonnante périphérique, placés trop à l'intérieur du gabarit d'écoulement, provoquent des remous et des turbulences importantes lors des crues. Ces perturbations hydrauliques sont susceptibles d'éroder la berge et de créer des niches d'érosion au niveau des arbres mal positionnés. Ces arbres seront traités au cas par cas.

Enlèvement d'embâcles et extraction des débris végétaux

Les embâcles sont susceptibles de provoquer des turbulences ou des déviations de courant à l'origine de nouvelles érosions de berges. Ils peuvent également constituer de véritables barrages qui augmentent la ligne d'eau en amont, ce qui peut favoriser les inondations en cas de crue et limiter la connexion amont-aval pour la faune. Ces embâcles seront traités au cas par cas.

Les crues successives ont conduit à l'amoncellement de déchets végétaux en berge qui risquent d'être emportés par le courant à chaque montée des eaux pour former de nouveaux embâcles en aval.

Élimination des arbres et déchets végétaux présents en berge

Ceux-ci risquent de repartir dans le lit du ruisseau lors des crues en créant des embâcles.



V – Budget prévisionnel (3 semaines) :

BUDGET PREVISIONNEL			
Charges		Produits	
Prestation de l'association "Jeunesse et Cultures" pour 3 semaines de travaux	6600 €	Autofinancement à la charge des collectivités piscicoles	3300 €
Dont salaires des jeunes	5250 €	Dont FNPF	1980 €
Dont frais de déplacement	750 €	Dont Fédération	720 €
		Dont AAPPMA	600 €
Dont achats petit matériel de chantier (pinces à élaguer, scies, waders, gants etc.) :	600 €	Subventions	3300 €
		Dont subvention agence de l'eau Rhin-Meuse	3300 €
TOTAL	6600 €	TOTAL	6600 €